

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 28 novembre 1844.

Ce n'est pas seulement en France, en Suisse que les jésuites rêvent la tête; ce n'est pas seulement par les actes que nous avons déjà signalés que le clergé affilié à l'ordre de Saint-Ignace s'efforce de conquérir sur la société une influence fatale; il appelle encore à son aide la superstition, et comme les hommes ignorants, toujours en grand nombre, sont par malheur superstitieux, c'est en caressant cette déplorable faiblesse qu'on les enchaîne, qu'on les attache à un culte qui n'est plus le christianisme, mais une idolâtrie véritable.

La ville de Trèves a été naguères visitée par des milliers de pèlerins venant des bords du Rhin pour adorer une prétendue tunique de Jésus-Christ, la vingtième peut-être que les sacristies se disputent pour attirer les offrandes des fidèles, sollicités par des quêtes, par de belles images imprimées sur satin, et dans lesquelles la tunique est surmontée d'une couronne toute terrestre. Les jésuites mêlent toujours, selon leur habitude, le commerce à la religion; ils vendent des indulgences, plénières ou partielles à la volonté de l'acheteur, comme au temps où la simonie fit naître le schisme le plus puissant qui ait sapé le catholicisme. Pour les personnes aux sens desquelles il faut s'adresser, ils ont les chapeliers plus ou moins bénis par le pape, les images des saints, les vrais portraits de Jésus découverts dans des souterrains, les lettres écrites du paradis et trouvées au pied d'un arbre, les scapulaires, les petites croix, toutes choses qui parlent aux yeux sans élever l'âme.

Le clergé, qui a une si haute mission à remplir en prêchant les doctrines de l'Evangile, la liberté, la fraternité, en visitant et consolant les malheureux, en distribuant les dons des riches qui le prennent pour intermédiaire, se laisse détourner de ce rôle élevé; chaque paroisse veut sa relique, chaque église son saint faisant de temps en temps son miracle; le bois de la vraie croix, disséminé dans les églises, chapelles et reliquaires de la chrétienté, suffirait à vingt croix liées par les vrais clous de la passion. Ainsi, on réchauffe le zèle en imaginant de loin en loin quelque miracle nouveau, en déterrants le saint Jubin, les saint Exupère, les portraits, les lettres, les tuniques.

L'Allemagne ne se laissera pas facilement soumettre au joug des jésuites; il y a aujourd'hui contre eux dans ce pays une réaction pleine de vivacité, et nous publions plus loin la lettre d'un prêtre catholique, curé d'un village de Silésie, qui reproche à l'évêque de Trèves de favoriser la superstition. Plût à Dieu que tous les prêtres comprissent comme celui-là leurs devoirs envers les hommes!

Nous avons vu dernièrement un curieux effet de la concurrence qui élève autel contre autel, comme dans le commerce on élève comptoir contre comptoir, en industrie boutique contre boutique. A droite de la route de Chambéry à Montmélian, sur une colline assise à l'ombre du Mont-Grenier, dans les Marches, est un petit village appelé Notre-Dame-de-Myans. Entre ce village et le Mont-Grenier s'étend une vallée nommée aujourd'hui les Abîmes, et dans laquelle était situé un bourg qui fut un jour détruit par des blocs

énormes qui se détachèrent du Grenier, qui n'a pas moins de 5,700 pieds au-dessus de la mer; les débris de ces blocs jonchent encore la vallée.

Voilà l'histoire; elle n'a rien de merveilleux, et les habitants placés sous les hautes montagnes sont malheureusement trop exposés à la chute des rocs et des avalanches qui les menacent sans cesse. Les prêtres imaginèrent, long temps après le désastre, qu'un bloc qui roulait, renversant tout sur son passage, s'était tout-à-coup arrêté devant une église consacrée à la Vierge; et Notre-Dame-de-Myans fut créée. Ses miracles furent bientôt proclamés, et l'église est devenue célèbre à ce point qu'on y accourt le 8 septembre de tous les lieux environnants de France et de Savoie, jusque de Grenoble d'un côté, de l'autre jusque d'Annecy. A gauche de l'église est une chapelle consacrée à la Vierge, et dans laquelle le peuple n'entre pas; il adore la statue de la Vierge du dehors, à travers des barreaux de fer, et jette dans l'intérieur les offrandes qu'il croit capables de lui attirer les bénédictions célestes. Nous avons vu le sol jonché de pièces de monnaie, de matreaux de chanvre, de lin, de soie; car les prêtres de Myans reçoivent tout ce qu'on apporte à la Sainte-Vierge qui n'en a que faire.

La foule était immense, les voitures nombreuses. Sur une vaste place plantée d'arbres, les cuisines et les tentes étaient dressées; on buvait, on chantait, on s'enivrait, on dansait; la joie était partout excepté à la sacristie, car les offrandes étaient moins nombreuses que les années précédentes.

Le curé d'un village peu éloigné avait pensé que ses paroissiens et les habitants de la vallée de Graisivaudan qui allaient porter leur argent à Myans feraient beaucoup mieux de le donner à son église, et, non content de célébrer la fête générale de la Vierge, il avait inventé et inauguré une autre Notre-Dame qu'il fêtait précisément le 8 septembre; il avait ainsi détourné une partie des fidèles. Si ce curé eût été sur les terres de Savoie, il n'eût pas fait impunément une pareille concurrence; mais il est sur le territoire français, et il faut le laisser continuer.

Nous demandons à tous les hommes de bonne foi, à tous les hommes, sincèrement religieux dont nous n'avons jamais attaqué les sentiments, dont nous respectons les convictions, si de pareils actes ne sont pas destinés à ébranler toute croyance, à déconsidérer la religion elle-même. Quelle différence y a-t-il, en effet, entre les actes du paganisme et ceux des prétendus chrétiens qui inventent la vingtième tunique du Christ dont toutes les tuniques ont été ignorées durant tant de siècles après sa mort, qui jouent la comédie de saint Exupère, qui élèvent statue contre statue en criant: Voilà la bonne? N'est-il pas vrai que Jésus pourrait encore prendre son fouet et chasser du temple tous ces marchands qui travestissent les grandes et belles maximes du christianisme et font de la religion une marchandise?

Le conseil municipal a consacré deux séances à la question des eaux dont il continuera ce soir la discussion. A la physionomie des débats, on comprend que les eaux du Rhône gagnent du terrain et que la majorité se montrera fidèle à ses antécédents. La dernière

séance a été marquée par deux incidents qui ont de la gravité et que nous croyons utile de relever afin de montrer combien on s'égare quand on a commencé à faire fausse route. Ainsi, M. le maire a essayé de démontrer que la délibération du 21 juin 1838, par laquelle le conseil municipal adopta les eaux du Rhône, n'existe pas parce qu'elle n'a pas été sanctionnée par l'autorité supérieure. Ce raisonnement est fort subtil, mais il n'est pas juste. Sans doute la délibération n'a pas force de loi, puisqu'elle n'a pas reçu la sanction nécessaire; s'il en était autrement, les discussions actuelles n'auraient pas lieu. Toutefois elle n'en existe pas moins, non pas à titre de document, ainsi que le dit M. le maire, mais comme manifestation d'une volonté formée dans l'étude et la discussion, comme précédent; le plus grand nombre des conseillers municipaux actuels faisaient partie du conseil de 1838, adopter aujourd'hui autre chose que ce qui le fut alors, ce serait se déjuger, se contredire, et les assemblées délibérantes qui veulent conserver de l'influence doivent donner de tels spectacles le moins souvent possible.

On ne comprend pas comment M. le maire s'efforce de faire déclarer qu'il y a utilité publique à dériver les eaux de Royes avant d'avoir discuté les autres projets de fourniture d'eau. Il promet de les étudier sérieusement après; mais pourquoi pas avant? Comment décider d'une manière conforme aux règles d'une stricte justice, sans comparer les avantages que présentent les divers projets? A quoi bon une déclaration d'utilité publique en vertu de laquelle on déposséderait des eaux qui leur sont nécessaires un grand nombre d'industries, si l'on doit plus tard adopter les eaux du Rhône? M. le maire nous semble donc se tromper dans la manière dont il entend diriger la discussion; heureusement le conseil le ramène à un ordre meilleur.

Nous reviendrons sur divers points que soulève la question dans un prochain article, et quand nous connaîtrons le résultat de la séance de ce soir.

LETTRE DU CURÉ JEAN RONGE A L'ÉVÊQUE DE TRÈVES.

« Laurahütte, 1^{er} octobre.

» Le bruit qui était venu frapper nos oreilles et qui disait que l'évêque Arnould de Trèves avait offert à l'adoration des fidèles un vêtement appelé la sainte robe de Jésus-Christ, ce bruit que nous avions pris pour une fable, vous le savez maintenant, chrétiens du dix-neuvième siècle, vous l'avez entendu, habitants de l'Allemagne, et vous aussi, instituteurs et pasteurs du peuple allemand, ce n'est pas un conte fait à plaisir: rien n'est plus vrai, plus certain. Déjà, d'après les dernières nouvelles, cinq cent mille personnes sont allées offrir leurs hommages à cette relique, et tous les jours cette affluence s'accroît encore, depuis surtout que la robe miraculeuse a guéri des malades. Cette nouvelle se répand dans tous les pays, et en France des prêtres, se disant en possession de la robe véritable, ont réclamé contre l'authenticité de celle de Trèves.

» Certes, c'est ici le cas de dire: « Qui ne perd pas la raison, en voyant ces choses, n'a point de raison à perdre. » Déjà cinq cent mille personnes, cinq cent mille Allemands, jouissant de leur bon sens, sont accourus à Trèves pour voir, pour adorer une robe. La plupart de ces milliers d'hommes, appartenant aux classes inférieures, sont pauvres, ignorants, superstitieux, en partie dégradés, et les voilà qui, abandonnant la culture de leurs champs, l'ex-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 29 NOVEMBRE.

CASTELPENENT.

LÉGENDE DU COMTÉ DE FOIX.

En remontant le cours de l'Ariège, à une lieue et demie environ au-dessus de Foix, chef-lieu de l'ancien comté de ce nom, se présente une étroite gorge par où l'on entre dans une vallée verdoyante et boisée. Cette espèce de corridor naturel est formé par le rapprochement de deux montagnes dont l'une offre aux yeux un squelette dépouillé de toute culture, l'autre des flancs tapissés de champs et de prairies. Sur la rive gauche de la rivière, au point où les deux montagnes commencent à s'éloigner, s'élève, en forme de cône tronqué, un rocher isolé, aujourd'hui l'asile d'une nuée de martinets et de corneilles. A voir les nombreuses excavations extérieures dont ses côtés taillés presque à pic sont sillonnés et les pointes irrégulières qui, semblables à des créneaux, en couronnent le sommet, on serait tenté de croire qu'un tremblement de terre, ou quelque autre cause violente dont il ne reste aucun souvenir, a détaché cette masse colossale de la roche voisine et l'a précipitée au bas de la gorge dont elle barre presque l'entrée.

Sur ce roc était jadis un château dont on ne voit plus que les ruines. D'où lui venait son nom de Castelpenent? Castelpenent, dans le langage du pays, signifie château suspendu. En effet, à quelques débris de piliers en coquille, à plusieurs arcs-boutants en maçonnerie qui existent encore incrustés à l'intérieur du mamelon, on juge que ce vieux manoir devait offrir quelque ressemblance avec les nids que les aigles et les vautours suspendent à la cime des rochers.

Un manuscrit patois, qui m'est tombé sous la main, contient une longue description de ce manoir, où se tinrent pour la première fois les états du Pays. Trois côtés du rocher sont presque inaccessibles. A l'orient, seul point par où l'on peut entrer dans le château, on retrouve encore les traces de deux fortes murailles, d'un fossé creusé dans le vif et de deux portes séparées par un pont-levis; une cour assez vaste, environnée de casernes et d'écuries, précédait le corps-de-logis principal, dont les quatre angles s'enchaînaient dans autant de tourelles rondes, percées de meurtrières pour la défense de la place. Au rez-de-chaussée, sur toutes les faces, neuf grandes ouvertures divisées par autant de croix en marbre de Lordat (1) donnaient

(1) Sous le vieux château de Lordat était une carrière de marbre autrefois exploitée. On en voit encore à Urs, village du canton des Cabannes, un bloc qui porte la date de 1508.

le jour à de vastes salles, et vis-à-vis la porte d'entrée, un large et long corridor partageait le bas de l'édifice. Le premier étage répondait au rez-de-chaussée pour la distribution des appartements, avec la seule différence que l'architecte avait suspendu au mur extérieur une galerie couverte dominant la vallée du côté du midi et du levant.

Pendant le 12^e siècle, l'hérésie des Albigeois s'était propagée dans tout le midi de la France. Pour en arrêter les progrès, les prédications n'ayant pas suffi, le pape Innocent III, à l'instigation de quelques ambitieux, mais jaloux du triomphe de l'église que de leur propre élévation, fit un appel à la chrétienté contre ces hérétiques. Une croisade fut prêchée, et l'on vit accourir de toutes parts et se précipiter sur le Languedoc une multitude sans discipline.

Déjà Béziers, Carcassonne, Lavaur et une infinité d'autres places étaient tombées au pouvoir de Simon de Montfort, chef des croisés. L'armée catholique assiégeait Toulouse, défendue par Raymond VI, son dix-neuvième comte, et, entre autres seigneurs voisins, par Raymond Roger, comte de Foix, et son fils Roger Bernard. Grâce au courage de ces deux fidèles alliés, le comte de Toulouse opposa aux assaillants une vigoureuse résistance. Enfin, repoussés dans deux assauts par les braves montagnards de Raymond Roger, et conservant au fond de son cœur le souvenir de la journée de Monjoire, où ce même comte, accompagné d'une poignée de soldats, avait taillé en pièces six mille croisés allemands, le général catholique leva tout-à-coup le siège de Toulouse. Le fer et la flamme à la main, son armée, divisée par détachements, s'avancèrent vers les Pyrénées.

A ce torrent impétueux, quelle digue opposera Raymond Roger? Il n'a pas volé au secours de son allié menacé de toutes parts sans avoir mis ses propres états à l'abri d'un coup de main. Les châteaux de Foix, Labarre, Montgaillard, Saint-Paul, Castelpenent, défendus par une bonne position, sont confiés à ses barons montagnards, et il sait qu'il peut se reposer sur leur dévouement. Que ne peut-il de même compter sur la résistance de Saverdun et de Pamiers! Mais ces deux villes, les premières de la contrée, sont depuis long-temps au pouvoir des croisés, l'une soumise par la force, la seconde livrée par le moine Vital, abbé de Saint-Antonin, à Simon de Montfort, qui en a fait une de ses principales places d'armes.

Le comte de Foix avait donné le commandement de Castelpenent au sire Arnaud de Sabares. C'était un dévoué vassal que cet Arnaud; après quarante ans de combats, il trouvait là, dans ce poste, une retraite honorable, qui pouvait lui permettre d'être encore, au déclin de sa vie, utile à son suzerain et à son pays.

Quatre jours après que Montfort eut levé le siège de Toulouse, c'est-à-

dire le vendredi 31 juin 1211, pendant que les divers détachements de son armée portaient la dévastation et la mort sur les rives de l'Ariège, dans une des salles de Castelpenent se promenait à grands pas le gouverneur du château, l'air inquiet et agité. Son regard fixé vers la terre, son front où l'impression d'un noir chagrin se mêlait aux rides de l'âge, des mots entrecoupés s'échappaient de ses lèvres flétries et tremblantes, tout annonçait chez lui les plus vives alarmes. A ses côtés, mais un peu derrière lui, marchait un fidèle serviteur, aussi âgé que son maître, mais, comme lui, encore plein de vigueur.

— Oui, mon cher Vital, disait le vieux gouverneur, le lion est déchaîné. Montfort marche à grands pas vers nos montagnes; Hauterive a été avant-hier occupée par ses troupes, qui sont venues camper dans la nuit sous les murs de Saverdun. Aujourd'hui sans doute, avant le coucher du soleil, leurs bannières flotteront sur les tours de Varilhes, peut-être dans notre vallée. Des nouvelles du comte de Foix et de nos jeunes compatriotes, nous n'en avons point; les routes se trouvent interceptées par les troupes ennemies.

— Mais, Monseigneur, répondit Vital, les murs de Castelpenent sont forts, les haches de nos montagnards sont tranchantes, et le chef des routiers (1) qui gardent avec vous ce château, Butler...

— Butler est un traître, reprit Arnaud, un serpent que notre noble comte a réchauffé dans son sein. Ces routiers ne sont que de misérables bandits, des scélérats habitués à vendre leur vie et leur âme à qui veut les acheter. Quand Raymond Roger en a introduit cent dans ce château, il y a amené la trahison et le rapt; car, non content d'épier les occasions favorables pour rendre la place à Simon de Montfort, Butler, le croirais-tu? porte ses vues plus loin. Il sait qu'entre le sang d'un gentilhomme et celui d'un aventurier comme lui tout mélange devient impossible, que la main de sa fille est promise au jeune et valeureux Castelbon; eh bien! il projette un enlèvement; le jour, l'heure, les moyens pour l'exécution de ce double crime, tout est froidement concerté. Que Dieu détourne de mon enfant, de ma pauvre Marie, des dangers qui font tressaillir d'horreur mes entrailles de père!

Arnaud présenta à son confident un avis du châtelain de Roquefixade qui ne laissa aucun doute sur les projets du mercenaire. Un de ses émissaires avait été surpris portant à Guy de Lévis, maréchal de la foi (2), qui

(1) Les routiers étaient des vagabonds réunis en corps qui se mettaient à la solde des seigneurs, presque toujours en guerre les uns contre les autres.

(2) En 1209, cette famille, originaire du nord de la France, vint s'établir dans nos contrées. Simon de Montfort dépouilla alors le comte de Foix

cice de leurs professions, le gouvernement de leurs familles, l'éducation de leurs enfants, courent à Trèves pour assister à une fête idolâtre, à une parade indigne, à laquelle préside la hiérarchie romaine. Oui, c'est là un culte idolâtre, car une foule de gens crédules sont amenés à prodiguer à un simple vêtement, à un ouvrage humain, des sentiments de respect et de vénération qu'ils ne doivent qu'à Dieu. Des milliers de pèlerins prennent sur leur strict nécessaire l'argent qu'ils dépensent en frais de voyage et en offrandes à la sainte robe, ou plutôt au clergé; cet argent, ils l'amassent à force de sacrifices ou en mendiant, et, à leur retour, la pauvreté, la faim, la maladie, fruit de leur pérégrination, les attendent.

» Mais que sont ces préjugés matériels auprès des dangers moraux de ce pèlerinage? Beaucoup de ces gens dont les frais de voyage auront épuisé les ressources ne chercheront-ils pas à se dédommager d'une manière illégitime? Que de femmes et de jeunes filles qui, en perdant la pureté de leur cœur et leur réputation, détruiront la paix et le bonheur de leur famille! Enfin, par ce spectacle tout-à-fait anti-chrétien, n'ouvre-t-on pas une large porte à la superstition, à la confiance dans des œuvres tout extérieures, au fanatisme et à tous les maux, à tous les vices qu'il entraîne à sa suite? Tels sont les heureux effets que produit l'exposition de la sainte robe, authentique ou non, car c'est là chose tout-à-fait indifférente.

» Et l'homme qui a offert à l'adoration publique ce vêtement, cette œuvre tout humaine, l'homme qui égare ainsi les sentiments religieux d'une multitude crédule, ignorante ou souffrante, l'homme qui favorise ainsi la superstition et le vice, qui soutire ainsi au pauvre peuple le fruit de ses sueurs, qui expose la nation allemande à la risée des autres nations, et qui rend plus imminent l'orage qui déjà se forme sur nos têtes, sombre et menaçant; cet homme est un évêque, un évêque allemand: c'est l'évêque Arnoldi de Trèves.

» Aussi, est-ce à vous, Arnoldi, évêque de Trèves, que je m'adresse; c'est vous que, en vertu de mes fonctions et de mes devoirs comme prêtre et comme instituteur du peuple allemand, je somme, au nom de la chrétienté, au nom de la nation et au nom de ceux à qui est confiée l'instruction populaire, de mettre un terme au spectacle impie et anti-chrétien de l'exposition de la sainte robe; je vous somme de retirer de la publicité ce vêtement, de faire cesser un scandale qui déjà a trop duré.

» Car, ne savez-vous pas, — comme évêque, vous devez le savoir, — que le fondateur de la religion chrétienne a laissé à ses disciples, non sa robe, mais son esprit? Sa robe, évêque Arnoldi de Trèves, appartient à ses bourreaux!

» Ne savez-vous pas, — comme évêque, vous devez le savoir, — que Jésus-Christ a enseigné: « Dieu est un esprit, et qui l'adore doit l'adorer en esprit et en vérité? » Et il peut être adoré partout, non pas seulement au temple de Jérusalem, sur le mont Garizim, ou à Trèves, près de la sainte robe.

» Ne savez-vous pas, — comme évêque, vous devez le savoir, — que l'Evangile interdit expressément le culte de toute image, de toute relique; que les chrétiens du temps des apôtres et des trois premiers siècles ne toléraient dans leurs églises ni images ni reliques, et ces dernières cependant ne manquaient pas alors?

» Ne savez-vous pas que le culte des images et des reliques est chose toute païenne, et que les pères des trois premiers siècles en faisaient un reproche aux païens? « Comment ne comprennent-ils pas, ces insensés, s'écrie un père de l'église, que si les images pouvaient sentir et se mouvoir, ce seraient elles qui adoreraient l'homme qui les a faites! »

» Enfin ne savez-vous pas, — comme évêque, vous devez encore savoir ceci, — que l'esprit sain et vigoureux des peuples germaniques ne s'est abaissé jusqu'au culte des reliques qu'au treizième et au quatorzième siècle, à la suite des croisades, après qu'on eut dégradé l'idée sublime que la religion chrétienne donne de la divinité par toutes sortes de fables et de contes merveilleux apportés d'Orient?

» Vous savez tout cela, évêque Arnoldi de Trèves, et vous le savez probablement mieux que je ne pourrais vous le dire; vous connaissez aussi les suites qu'ont eues pour nous le culte idolâtre rendu aux reliques et le règne de la superstition, à savoir la servitude morale et matérielle de l'Allemagne, et cependant vous n'avez pas hésité à exposer votre relique à la publique adoration! Toutefois, si vous ignorez tout cela, si vous n'aviez eu en vue, en agissant ainsi, que le salut des populations chrétiennes, vous auriez encore chargé votre conscience d'un double crime, dont il vous serait impossible de vous justifier.

» D'abord, si la sainte robe a réellement la vertu miraculeuse que vous lui attribuez, pourquoi l'avez-vous dérobée jusqu'en 1844 à l'humanité souffrante? Ensuite, il est impardonnable que vous acceptiez les offrandes des pèlerins. On bien est-il permis à un évêque de recevoir de l'argent des mains d'un peuple pauvre et affamé, dans un moment surtout où la faim vient de pousser à la

sédition et à la mort des centaines d'ouvriers misérables? Du reste, ne vous faites pas illusion sur l'empressement de cette foule, et sachez que, tandis que des milliers d'individus égarés par une fausse dévotion accourent à Trèves, des millions sont comme moi indignés de votre spectacle impie. Cette indignation ne se rencontre pas seulement dans telle ou telle condition, chez tel ou tel parti, mais dans toutes les conditions, et même chez les prêtres catholiques. Aussi le châtement viendra vous surprendre plus tôt que vous ne le pensez. Déjà l'histoire saisit son burin pour livrer votre nom, Arnoldi, au mépris des contemporains et de la postérité, en vous désignant comme le Tetzeli du dix-neuvième siècle!

» Mais vous, mes chers compatriotes de toutes les contrées de l'Allemagne, faites tout ce qui est en votre pouvoir pour que cette honte ne pèse pas plus long-temps sur le nom allemand. Vous avez des magistrats municipaux et des députés, eh bien! agissez par eux. Cherchez tous, selon la mesure de vos forces, mais sérieusement, à mettre enfin un terme à la tyrannie de la hiérarchie romaine. Car ce n'est pas seulement à Trèves que se fait ce nouveau trafic d'indulgences; partout, à l'est comme à l'ouest, au midi et au nord, se vendent à prix d'argent des rosaires, des messes, le pardon des péchés, et partout le règne des ténèbres se répand et se fortifie. Mettez la main à l'œuvre, catholiques ou protestants; il y va de notre honneur, de notre liberté, de notre prospérité. N'irritez pas les mânes de vos pères, qui brisèrent le Capitole, en souffrant au milieu de l'Allemagne la domination du château de Saint-Ange. Ne permettez pas qu'on insulte aux lauriers de Huss, de Hutten, de Luther. Prêtez des paroles à vos pensées, et que votre volonté devienne action.

» Et vous enfin, chers collègues, qui voulez le bien de vos communes et qui faites des vœux pour l'honneur, la liberté et la prospérité de votre nation, ne gardez pas plus long-temps le silence; car vous offensez la religion et la patrie, vous manquez aux devoirs de votre charge, si vous tardez encore à manifester vos convictions intimes, à prouver par des actions que vous formez des vœux pour un ordre de choses meilleur. Je vous ai adressé la parole dans une autre occasion, et me borne ici à vous dire: Montrez-vous les dignes disciples de celui qui sacrifia tout pour la vérité, la lumière et la liberté; montrez que vous avez hérité de son esprit et non de sa robe.

JEAN RONGE, prêtre catholique.

Paris, le 26 novembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Chaix-d'Est-Ange vient d'être nommé député de Reims, en remplacement de M. Houzeau-Muiron, décédé. Il a obtenu 414 voix, et M. Léon Faucher, son concurrent, 344. Cette minorité a été assez importante pour consoler le candidat de l'opposition de sa défaite. D'ailleurs, la lutte électorale a eu lieu dans des conditions qui doivent diminuer beaucoup l'importance que l'administration pourrait vouloir donner au succès qu'elle vient d'obtenir.

Il y a quelques jours, le journal ministériel de Reims disait assez crûment aux électeurs :

« Prenez bien garde à ce que vous allez faire. Si vous vous donnez pour député un homme de l'opposition, Reims sera désormais rangée dans la catégorie de ces villes auxquelles le pouvoir ne doit rien, car elles lui sont hostiles. Si, au contraire, vous nommez M. Chaix-d'Est-Ange, toutes les faveurs que vous pourrez souhaiter pleuvront sur vous; si vous voulez des places, il vous en fera donner; si vous réclamez des avantages pour votre localité, vous pouvez compter que ces avantages vous seront accordés. Avec lui, tout vous sera possible, car le ministère n'a rien à lui refuser; sans lui, il vous faudra renoncer à tout ce qui pourrait vous être nécessaire ou agréable, car qui le demandera pour vous? Est-ce que l'oreille du pouvoir ne doit pas être fermée à toutes les réclamations, à toutes les supplices qui lui parviennent par la bouche de l'opposition? Voyez donc et avisez à ce que vous voulez faire. »

Ces arguments ont porté leurs fruits. Nous ne voulons pas toutefois leur attribuer exclusivement la préférence dont M. Chaix-d'Est-Ange a été l'objet; cette préférence paraît avoir eu une autre cause, sur laquelle nous allons nous expliquer.

Il y a deux mois, une feuille ultra catholique qui se publie à Paris, et qui a provoqué la levée de boucliers des évêques contre l'université, invitait les personnes auxquelles elle s'adresse à intervenir dans les affaires d'élection toutes les fois qu'elles le pourraient, et à témoigner leur prédilection pour les candidats qui, dans la question de la liberté de l'enseignement, adopteraient leurs prétentions et se rangeraient sous leur bannière. C'est à Reims pour la première fois que cette manœuvre s'est pratiquée, et l'administration s'est habilement attachée à la faire tourner au profit de son candidat. MM. Chaix-d'Est-Ange et Léon Faucher, dans une réunion préparatoire, ont été tous les deux interpellés sur la manière dont ils entendaient mettre en pratique l'article 69 de la charte, qui a

promis la liberté de l'enseignement.

M. Léon Faucher, qui est l'ami de M. Thiers, n'a pas pu faire autrement que de répondre que sur ce point il pensait absolument comme M. Thiers, et que, s'il était nommé député, il accepterait et voterait les conclusions du rapport que celui-ci a présenté à la chambre à la fin de la session dernière.

M. Chaix-d'Est-Ange, qui n'est pas l'ami de M. Thiers, mais qui le serait très-certainement demain si M. Thiers devenait ministre, a répondu que dans cette question il fallait, sans sacrifier le droit de l'Etat, accorder au clergé les garanties et les privilèges que celui-ci était en droit de réclamer. M. Chaix, en un mot, a donné à entendre que, dans le débat, il pencherait plus du côté de MM. les évêques que du côté de l'Université.

Il n'en a pas fallu davantage pour lui concilier la faveur et l'appui du parti prêtre; les meneurs de ce parti ont aussitôt rédigé une circulaire par laquelle ils se prononçaient pour lui, et c'est là ce qui lui a valu la majorité.

Cet incident nous paraît avoir une portée très-grande; il montre tout le parti que, dans les élections prochaines, le ministère pourrait tirer contre l'opposition de la question de la liberté de l'enseignement. L'opposition, si elle est intelligente, si elle veut diminuer les embarras que les manœuvres du pouvoir multiplient toujours pour elle lorsqu'elle a à lui disputer le terrain devant les électeurs, devra donc insister pour que la question de la liberté de l'enseignement soit résolue dans la session qui va s'ouvrir. C'est un débat qui pourrait être mis à l'ordre du jour aussitôt après la discussion de l'adresse, et il serait important de le faire passer avant tous les autres, afin que la chambre des pairs ait le temps de statuer sur les modifications que la chambre des députés ne manquera certainement pas d'introduire dans la loi.

M. le maréchal Bugeaud est arrivé à Paris dimanche à trois heures de l'après-midi. Hier, il a été reçu par le roi, qui l'a retenu à dîner et au spectacle qui a eu lieu dans la soirée à l'occasion du trente-cinquième anniversaire du mariage de LL. MM. On dit que M. Bugeaud ne restera que huit jours à Paris, et qu'il se rendra ensuite à Excideuil, où il séjournera jusqu'à l'époque de l'ouverture des chambres.

M. le ministre de la guerre fait en ce moment construire avec une grande activité, à Vincennes, dans l'ancien parc situé entre le fort et la tourelle de Saint-Mandé, d'immenses magasins à fourrages fortifiés.

Quelqu'un disait dernièrement: « M. Pasquier n'a rien fait imprimer. — Pardonnez-moi, monsieur, reprit un grave personnage, ce fut lui qui signa, en 1815, le bon à tirer... pour descendre la statue de Napoléon du piédestal de la colonne de la place Vendôme. »

On a remarqué, depuis quelque temps, que les demandes de remboursement à la caisse d'épargne de Paris dépassaient les dépôts qui y étaient faits. Ce résultat paraît avoir pour cause l'approche de l'hiver et toutes les misères et tous les besoins que cette triste saison amène avec elle.

M. V. Hugo, dans ces derniers jours, a cru devoir appuyer sa candidature à la pairie par des démarches personnelles auprès des membres du cabinet. M. V. Hugo a fait une visite à chaque ministre pour lui exposer ses titres et dérouler la liste de ses travaux. On assure que, avec la solennité qu'on lui connaît, il a beaucoup insisté sur la nécessité politique de son élévation à la pairie.

M. Hugo se fait l'illusion que se sont faite de grands écrivains qui croyaient entraîner la chambre par de brillantes métaphores. Les antithèses de M. Hugo rencontreront peu de sympathies dans l'auditoire qu'il ambitionne. S'il veut être conservateur, sa présence au Luxembourg sera superflue; s'il veut être opposant, il se heurtera contre les bornes; s'il veut rester dans les nuages, ses collègues ne lèveront pas même la tête.

Le ministère paraît avoir éloigné de France, pour un certain temps encore, M. l'amiral Dupetit-Thouars. Cependant on dit dans les bureaux de la marine qu'il ne peut tarder à revenir. Ce dernier bruit nous paraît peu fondé. Le ministère, qui a pu impunément mentir ou soustraire tant de pièces importantes dans cette affaire de Taïti, suivra son chemin, c'est-à-dire éloignera M. Dupetit-Thouars de la tribune aux impostures.

On dit que M. Blondel, qui a un emploi dans les finances de l'Algérie, a de grandes chances pour être nommé intendant civil de l'Algérie à la place de M. Vauclelles. On ajoute que la manière dont M. Blondel a rempli ses premières fonctions n'est pas de nature à lui mériter cet avancement, fait pour étonner ceux qui ne savent pas que c'est un parti pris de mal gérer nos affaires d'Alger.

acquit dans ces guerres une si malheureuse célébrité, une lettre de la part de Butler: celui-ci acceptait les conditions qu'on lui avait offertes pour livrer le château de Castelpentent. Le message, jeté dans les fers, avait avoué au milieu des tortures les mesures prises par son chef pour l'exécution de ses desseins, son projet d'enlèvement, enfin ses moyens de succès.

— Ayez confiance, dit alors le vieux serviteur, l'œil humide; le ciel, qui a permis que vous fussiez instruit de cet infernal complot, vous suggérera, soyez-en sûr, les moyens de le déjouer. Vous n'avez qu'une poignée de gens dévoués à opposer à ce ramas de mercenaires sans morale et sans frein; votre premier soin doit être d'adresser aux châtelains des environs des messages sûrs pour les engager à vous envoyer quelque renfort. L'approche de l'armée ennemie peut faire éclater l'orage d'un moment à l'autre; ne perdez pas de temps. Quant à votre fille, je me charge de l'accompagner la nuit prochaine auprès du seigneur de Roquefixade pour la dérober aux poursuites du vaïtour qui la menace.

— S'il n'est pas trop tard pour recourir à ces précautions, repartit vivement Arnaud, entendant des clameurs sinistres et des pas précipités à côté de l'appartement où ils étaient.

La porte, agitée avec force, s'ouvrit au même instant.

Des femmes, les mains sur la tête, suivies de plusieurs serviteurs dont le visage exprimait la consternation et la douleur, avaient franchi le seuil. — Sauvez votre fille! on l'enlève! furent les premières paroles que le malheureux père entendit.

— Que dites-vous? s'écria-t-il hors de lui; et son œil, à défaut de sa voix, interrogeait ses gens qui ne lui répondaient que par ces cris déchirants: Sauvez votre fille!

Des pères, témoins de l'enlèvement de Marie et de la jeune Marthe, fille de Vital, qui se trouvait avec elle dans la campagne, étaient venus à la hâte donner cette nouvelle; dans un instant tous les habitants du château en furent informés. On avait vu deux des ravisseurs conduire une de leurs victimes vers le couchant; deux autres avaient bandé les yeux de la seconde, l'avaient forcément jetée sur un cheval, et, après avoir passé l'Arriège à gué, s'étaient enfoncés dans des sentiers couverts où l'œil n'avait pu les suivre.

A ces cris confus et mêlés de sanglots, au premier tumulte qu'occasionnait à Castelpentent cette triste nouvelle, se joignit tout-à-coup le bruit d'une épée au fourreau de fer traînant sur la pierre. Les femmes, groupées

du château de Mirepoix pour le donner à Guy de Lévis, maréchal de son armée.

sur la porte, ouvrent un passage à l'homme pesamment armé... C'est le traître. Butler est un soldat de moyenne taille; sa cuirasse couvre une large poitrine, ses bras courts et nerveux, le reste de son corps répondant aux formes athlétiques du buste; son front, à demi caché par d'épais sourcils roux, et un casque couvert d'une peau de tigre, offrent en même temps l'image de la force et de la férocité: traits, jeu de physionomie, regard, tout concourt à rendre son visage ignoble et repoussant.

— Sire gouverneur, dit en s'inclinant le chef des routiers d'un ton qu'il s'efforçait de rendre doux et compatissant, sur la nouvelle imprévue de votre malheur, je viens...

— Rends-moi ma fille, traître! s'écria Arnaud en tirant son glaive avec fureur; mais la réflexion arrêta bientôt ce premier mouvement, car Butler était à la tête de cent misérables qui pouvaient, par un coup de main hardi, s'emparer du château et de ses habitants.

Le routier, encouragé par le silence subit de son accusateur, répondit avec ironie :

— Vous rendre votre fille, moi! Suis-je donc le gardien des jeunes filles de ce pays? J'aimerais mieux défendre pour votre compte vingt châteaux comme celui-ci qu'une de ses belles vassales. Qui sait ce qui se passe dans le cœur des femmes? qui sait si elles sont toujours bien irritées d'être enlevées par leurs adorateurs?

A ces mots insultants, le courroux du père de Marie ne connut plus de bornes; la voix accusatrice du vieillard fit retentir les sombres voûtes du château.

— Tu en as menti par la gorge, lâche aventurier! C'est une calomnie infâme, et tu le sais bien, car c'est toi qui as fait enlever ma fille, oui, toi! Vous m'en rendez sur votre tête, entendez-vous bien? toi et tes soldats vagabonds. Notre noble comte te fera pendre à la plus haute tour de Castelpentent, s'il arrive quelque malheur à ma chère Marie.

Le nombre des assistants s'étant de beaucoup accru; les défenseurs du château dévoués au service du gouverneur, et qu'on voyait attroupés sur la porte et à l'extérieur de la salle, regardaient dans un silence d'indignation le ravisseur de la jeune châtelaine. Lui, la main placée sur une hache d'armes suspendue à sa ceinture, l'œil en feu, mordant sa lèvre inférieure, attendit avec une impatience marquée la fin de la virulente apostrophe qui lui était adressée.

— Tu m'insultes, vieillard, dit-il enfin, les dents serrées; je saurai bien te faire rentrer tes injures dans le corps! Et il s'élança au travers de la foule.

Ces paroles, et l'air dont il les accompagna, ne laissèrent aucun doute

sur ses projets de vengeance. Un instant après qu'il fut sorti de la salle, on l'entendit sur le seuil du château crier d'une voix terrible à ses soldats : *Soudards, à vos bils!* (1)

De leur côté, les serviteurs d'Arnaud, présents à cette scène, attendirent à peine les ordres de leur chef pour se réunir et convoquer tous les montagnards. Il y eut un moment de tumulte dans la place pendant que chacun des soldats courait à ses armes, mais il fut de courte durée, et aux cris divers poussés par les routiers et leurs adversaires, au bruit continu produit par plus de cent cinquante personnes s'interrogeant les unes les autres sur le mouvement qui avait lieu, succéda un calme plat qui semblait le précurseur d'un nouvel orage.

Butler avait rangé sa compagnie sur un des côtés de la cour; un lieutenant du châtelain avait pris position de l'autre côté avec une soixantaine d'hommes dont la résolution, tout mal armés qu'ils étaient, parut décourager les projets hostiles du chef des mercenaires. Les deux partis se regardèrent long-temps en silence.

Cependant Arnaud, revenant de sa première émotion et rappelé à son sang-froid par le sentiment de sa situation difficile, venait de faire partir des hommes de confiance pour les châteaux du haut et du bas pays avec prière de lui envoyer quelque secours. Lorsqu'il eut rempli les premiers devoirs de sa charge et donné les ordres nécessaires pour s'emparer de tous les postes avantageux à l'intérieur de la place, il ne songea plus qu'à sauver sa fille. Le vieux Vital, frappé aussi dans son amour paternel par l'enlèvement de sa chère Marthe, était déjà monté sur une des plus hautes tours pour chercher des yeux dans la campagne la route que suivaient les ravisseurs. Quatre hommes dévoués sortirent à leur tour du manoir, résolus de n'y rentrer qu'après s'être assurés du sort de Marie et de sa retraite.

La vue des divers messages sortis de la place prouva à Butler qu'Arnaud prenait ses précautions, soit pour faire courir sur les traces de sa fille, soit pour déjouer ses projets de trahison. Il voulut, de son côté, se ménager à l'extérieur des intelligences. Dans ce but, deux de ses siens sortirent secrètement, non par la grande porte d'entrée dont la garde était confiée aux soldats indigènes, mais par une des croisées extérieures de la caserne.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) Appel aux armes : « Soldats, à vos haches! »

L'rente, avant l'ouverture, paraissait avoir un peu de tendance à la baisse ; elle était offerte à 82 97 1/2. Le premier cours au parquet a été 83. Après l'ouverture, la rente a semblé un moment vouloir fléchir ; mais les offres ayant point augmenté, elle est montée graduellement à 83 10, et elle a fermé à 83 05.

A quatre heures, la rente était à 83 12 1/2.

Aucune nouvelle.

Il y a eu beaucoup moins de mouvement que ces jours passés dans les affaires du chemin de fer. La faveur qui, la semaine dernière, s'était attachée au chemin d'Avignon à Marseille, paraît s'être aujourd'hui portée sur celui d'Orléans à Vierzon.

Trois pour cent	83 10	Caisse Lafitte	1095
Quatre pour cent	107	Comptoir Ganneron	1027 50
Quatre et demi pour cent	119 15	CHÉMIN DE FER.	
Cinq pour cent	119 15	Saint-Germain	142 50
Trois pour cent belge	103 3/4	Verrillies, rive droite	3 7 50
Quatre et demi pour cent b.	103 3/4	— rive gauche	1037 50
Cinq pour cent belge	103 3/4	Paris à Rouen	1005
Cinq pour cent romain	104 0/0	Rouen au Havre	781 25
Cinq pour cent napoléon	96	Avignon à Marseille	890
Cinq pour cent portugais	54 1/4	Strasbourg à Bâle	276 25
Trois pour cent espagnol	35 3/4	Orléans à Bordeaux	650
Deux et demi pour cent hol.	118	Orléans à Vierzon	750
Banque de la France	3145	Amiens à Bordeaux	565
Obligations de Paris	390		
Banque belge	390		

Nous lisons dans le Commerce :

« Nous tenons de source certaine que le ministère a éprouvé dans ces derniers temps de grandes agitations et de vives inquiétudes. La dotation était revenue sur le tapis. Cette question est, comme on sait, la plus grande de toutes les difficultés que rencontre le cabinet ; c'est sa question d'Irlande.

« Voici l'argument à l'aide duquel le cabinet est enfin parvenu à se tirer d'affaire : Proposer une loi si impopulaire à une chambre qui doit paraître bientôt devant le pays, auraient dit plusieurs ministres, serait une double imprudence ; d'abord, on n'est pas sûr que des préoccupations électorales ne fassent pas échouer le projet, et, si la loi passe, il est à craindre que ceux qui l'auront votée n'échouent à leur tour devant leur collège. Présenter en ce moment la dotation, c'est donc mettre en péril la loi ou la majorité parlementaire. On peut se flatter, au contraire, ajoutait-on, que la chambre prochaine verra encore s'accroître le nombre des conservateurs, et il est permis de penser qu'une assemblée nouvellement élue et munie d'un long mandat se sentira assez forte pour braver l'impopularité de la mesure, et pourra, en effet, la braver impunément.

« Ces arguments, présentés avec la force et l'éloquence que donne souvent le désespoir, ont paru enfin convaincre. On est convenu qu'on ne présenterait pas la dotation cette année ; mais, après la session, on cassera la chambre. »

On lit dans la Patrie :

Il est urgent que la chambre s'occupe très-sérieusement et très-laboureusement du budget des dépenses pour l'Afrique. Le gaspillage s'y organise, c'est bien le mot dont on peut se servir. Les hommes de bonne foi, quel que soit leur parti, sont d'accord pour reconnaître que la manie de semer sur tout le sol de l'Afrique française des fonctions et des fonctionnaires est une des plaies les plus funestes à la colonie. La chambre le sait ; il y a dans son sein un certain nombre de députés qui ont pu s'en assurer de visu. D'où vient qu'on ne tient aucun compte des observations qui ont déjà été présentées à ce sujet ? C'est que la chambre a montré jusqu'à ce jour quelque répugnance à prendre des mesures sévères. Peut-être des chiffres auront-ils sur elle plus de pouvoir, et en voici qui ont bien leur signification. L'an dernier, le budget des dépenses s'est élevé à un peu moins de huit millions. Cette année, les prévisions portaient le budget à neuf millions et quelques centaines de mille francs ; eh bien ! les dépenses, à l'heure qu'il est, dépassent dix millions, et, comme l'année n'est pas finie, on peut prévoir qu'elles approcheront de onze millions. Que sera-ce l'année prochaine, avec la nouvelle organisation, avec la légion d'employés nouvellement créée ?

On lit dans la Revue de Paris :

« La récente organisation du ministère des affaires étrangères doit être suivie d'une mesure plus importante encore, la révision complète de l'ordonnance du 20 août 1833, rendue à la suite du rapport si sage de M. le duc de Broglie, alors ministre, sur le personnel des consulats et les attributions des consuls. Une commission vient d'être nommée par M. Guizot pour préparer un travail sur ce grave sujet ; elle se compose des directeurs et sous-directeurs du ministère, de M. Génie, chef de cabinet, et de MM. Cochelet et de Vaubicourt, consuls. Ainsi qu'on le voit, tous les membres de cette commission sont dans la dépendance directe des ministres, et il est à craindre qu'ils ne subissent l'influence de leur position ; il s'agit pourtant de refaire l'œuvre de Colbert et de M. de Vergennes, passée dans l'ordonnance de M. de Broglie. »

O'Connell vient enfin de quitter Darynane-Abbay pour commencer une nouvelle campagne en faveur de l'Irlande. Le libérateur, avant de se rendre à Dublin, s'est arrêté à Tralee, ville voisine de son pays natal.

Le *Morning-Chronicle* nous décrit aujourd'hui la réception brillante qui lui a été faite par les populations accourues sur son passage, et reproduit le discours qu'il a prononcé dans cette circonstance :

Dès le grand matin, lundi, la population s'était ébranlée à 20 milles à la ronde pour se porter à la rencontre de M. O'Connell, attendu à Tralee vers midi. Le rendez-vous général était à Mulgrave-Bridge. Les métiers arrivaient de toutes parts, précédés par leurs belles bannières en soie. L'orchestre de Castle-Street s'avancant, porté par le fameux bateau du docteur Blennerhasset, appelé le *Colleen d'Has*. Ce bateau était superposé sur un carrosse auquel il était fortement attaché, et les musiciens étaient placés sur des banquettes. Dans ce singulier attelage, on lisait sur les inscriptions des bannières : *Hurrah pour les lords Denman, Cottenham et Campbell, Daniel O'Connell et le repeal ! Rappelez-vous le 50 mai*. Sur la rivière, tous les mariniers étaient à leur poste ; les bateaux étaient richement parés.

En tête du cortège marchaient le docteur Blennerhasset, le révérend Barthélemy O'Connor, etc. Le cortège a passé devant la caserne, dont les portes étaient bien fermées. Les meurtrières avaient été bouchées avec de la paille pour bien faire comprendre au peuple que l'on n'avait aucune intention hostile. C'était quelque chose d'admirable que le spectacle offert par ces masses mouvantes gravissant la montagne où flottaient mille bannières et se répandant dans la plaine. On estime que 50 à 60 mille âmes attendaient le libérateur. On entendit bientôt retentir au loin des hurrahs dont les échos se rapprochaient. La multitude était animée du plus vif enthousiasme.

Le cortège s'étant disposé en ordre a gagné la ville. L'orchestre, en passant devant la caserne, a fait entendre le *God save the queen*, et la foule a poussé de nombreux vivats pour la reine. Le cortège a conduit en ville le libérateur jusqu'à l'hôtel de M^{me} O'Connor, Dennystreet. Le libérateur est descendu au bruit des acclamations générales.

M. O'Connell a bientôt paru au balcon. (Applaudissements.) « Mes amis, a-t-il dit, je désire que la musique cesse de se faire entendre pour ne pas vous retenir plus long-temps ; je ne voudrais pas que ceux qui ont bien voulu se dérouter pour moi fussent exposés à recevoir la pluie. (Le temps se couvrait.) Je m'empresse de vous exprimer toute ma recon-

naissance pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait, mes bons amis, dans ma chère patrie. (Applaudissements.)

« On dit que nul n'est prophète dans son pays ; eh bien ! cela ne m'a pas empêché de recevoir ici un accueil qui a dépassé toutes mes espérances. Et croyez bien que la reconnaissance qui fait battre mon cœur n'a rien de personnel ; ce n'est pas pour moi que je vous remercie, mais pour l'Irlande, et je vous rends grâce pour votre dévouement à la cause de la vieille Irlande, pour qui chacun de vous est prêt à donner sa vie, s'il en était besoin. (Acclamations.) Comme moi, mes amis, vous êtes déterminés à soutenir la chère patrie, à défendre la liberté et l'Irlande (applaudissements), à réclamer le rappel, à demander l'Irlande enfin pour les Irlandais. (Applaudissements.)

« C'est pour cette cause que j'ai lutté à l'époque où nous cherchions à obtenir l'émancipation ; mais mon but alors n'était pas de consacrer la suprématie des catholiques ou des protestants, non. Ce que je voulais, c'était que chacun d'eux pût être propriétaire dans sa terre natale. Qu'ai-je voulu alors ? L'Irlande pour les Irlandais, l'Ecosse pour les Ecosseis, le pays de Galles pour ses habitants, et de tout mon cœur aussi l'Angleterre pour les Anglais ! Eh bien ! c'est à cause de ma fidélité qu'ils m'ont envoyé au cachot des filous, qu'ils m'ont jeté en prison pour cent jours. (Murmures contre les persécuteurs d'O'Connell.) Ce qui ne m'empêche pas d'être aujourd'hui aussi gaillard que jamais. (Rires et applaudissements.)

« Je n'ai pas besoin de vous dire qu'ils n'avaient pas plus le droit de me mettre en prison que je n'aurais le droit moi-même d'y mettre mes juges, et je pense qu'il serait superflu et fastidieux de vous énumérer toutes les illégalités flagrantes qui ont entouré ce procès inique. (Les murmures continuent.) Je n'avais commis aucun crime. Tout mon crime, c'était d'aimer l'Irlande. (Applaudissements.) Si c'est là un crime, renvoyez-moi aux Carrières ; car j'aime l'Irlande autant que je l'ai jamais aimée. (Applaudissements.)

« J'arrive, vous le savez, des montagnes où je pris naissance, déterminé comme toujours à affronter les ennemis de l'Irlande, et aspirant à ce noble but, la liberté ! Quelle jouissance plus grande pour le cœur que d'arriver à la liberté et à l'amélioration de la condition du peuple ! Si les Irlandais avaient du travail, combien ils seraient heureux ! Si les revenus des propriétaires absents étaient dépensés en travaux d'utilité publique, combien la classe ouvrière y gagnerait ! Six millions sterling à dépenser parmi le peuple, c'est là un beau denier ! Remarquez que cela mettrait en circulation 500,000 livres par jour, y compris le dimanche. (On applaudit.) Avec ces ressources, l'Irlande serait heureuse ; les fermiers jouiraient d'un honnête confort ; le laboureur serait convenablement rétribué par le fermier : tout le monde y gagnerait.

« Je pourrais m'étendre encore sur les avantages du rappel, mais je vois le temps qui se couvre. Je me bornerai donc à dire que j'apprends, par des rapports certains, que jamais la cause du rappel ne fut plus vivace. La manifestation de ce jour me prouve que Kerry n'est pas mort. (On applaudit.) Sages et pacifiques, comme toujours, vous méritiez, amis, que le succès couronne enfin votre cause. Restons toujours les mêmes, sans haine, sans antipathie. Je combats autant dans l'intérêt des protestants que dans celui des catholiques. Le bœuf de l'Irlande est tout ce que je désire. A dater de ce jour, je recommence, et je ne finirai que lorsque nous verrons le parlement siéger dans College-Green. »

Les applaudissements éclatent avec force et se prolongent encore après que le libérateur, saluant la multitude s'est retiré du balcon. Quelques instants après, M. O'Connell a reparu au balcon et a invité la foule, qui stationnait devant l'hôtel, à se retirer. La foule s'est écoulée avec ordre. Castle-Street et les salons de la Tempérance étaient illuminés d'une manière très-brillante.

STATISTIQUE.

Etat de la propriété foncière en France.

Le nombre des propriétaires fonciers en Angleterre est à peine de 600,000.

On en compte 5,000,000 en France.

Les rôles fonciers contiennent actuellement 11,151,841 cotes, qui se divisent et se subdivisent en un nombre infini de parcelles. Le taux moyen des placements en terre est plutôt au dessous qu'au-dessus de 3 0/0 en revenu net.

La tendance de la propriété petite et moyenne est de sortir des mains du simple propriétaire, qui ne perçoit que la rente, pour se classer dans celles du cultivateur, qui cumule les bénéfices du propriétaire, du fermier et parfois de l'ouvrier. De là le succès de la spéculation des ventes en détail. C'est en achats de parcelles de terre que les habitants des campagnes placent leurs épargnes.

D'après le budget des recettes de 1843, l'impôt foncier s'élève pour les dépenses générales, départementales, communales, secours, etc., à 271,036,940 f.

Les prix de ventes d'immeubles se sont élevés en 1841 à 1 milliard 382,418,490 f.

Le mouvement de valeurs opéré par les transmissions d'immeubles à titre onéreux n'était en 1830 que de 1 milliard 94,000,000 f. ; en 1842, il a approché du chiffre de 1 milliard 600,000,000 f., et il s'est encore accru en 1843.

— *Statistique du Zollverein.* — Recettes brutes du premier semestre de 1844 : droits d'entrée, 42,959,175 f. ; droits de sortie, 866,513 f. ; droits de transit, 1,110,483 f. — Total : 44,937,075 f.

Le premier semestre de 1843 a rapporté : 1^o droits d'entrée, 42,445,818 f. ; 2^o droits de sortie, 639,408 f. ; 3^o droits de transit, 727,400 f. — Total : 43,812,727 f. (*Observateur du Rhin.*)

Chronique.

Le 14 de ce mois, on jouait aux Célestins un de ces mélodrames pur sang qui ont le privilège de captiver l'attention du public lyonnais. Le silence le plus profond régnait dans la salle, et les spectateurs s'abandonnaient tout entiers aux charmes de la prose de M. Bouchardy, lorsque le bruit d'un soufflet nettement appliqué vint les distraire des émotions de la scène. Grand fut leur étonnement en voyant que la personne qui avait ainsi troublé la représentation n'était autre qu'une jeune dame dont la mise décente contrastait avec l'exaltation des paroles et des gestes ; elle était aux prises avec un monsieur qui cherchait vainement à éviter les coups qu'elle s'efforçait de lui porter.

M. le commissaire de police intervint alors ; mais la jeune dame, à qui l'arrivée de son mari semblait donner une nouvelle ardeur, monta sur un banc, et, s'emparant de la tête du vénérable magistrat, en frappa à plusieurs reprises l'un des piliers des galeries. Force fut bien d'appeler la garde, qui seule put parvenir à maîtriser cette furieuse, et la conduisit au poste le plus prochain, non sans éprouver la plus vive résistance.

Lundi dernier, la jolie coupable comparait devant le tribunal de police correctionnelle ; elle a allégué pour sa défense que le monsieur qui était à côté d'elle lui avait pincé la jambe, et les roses pudiques dont s'est couvert son charmant visage lorsqu'elle a prononcé ce dernier mot ont clairement prouvé qu'il fallait lui donner une acception des plus larges. La circonstance était sans doute très-atténuante, mais le tribunal ne pouvait laisser sans répression les violences dont le commissaire de police avait été l'objet ; aussi a-t-il condamné la dame F.... à dix jours de prison.

(*Courrier de Lyon.*)

— Un bœuf plus haut, plus long et plus gros que tous les bœufs-gras que l'on a pu voir promener dans nos rues après le carnaval, vient de traverser notre ville après s'être arrêté dans une auberge de la rue de la Barre où une foule de curieux sont venus le voir.

— Lundi dernier, vers six heures du soir, les voyageurs d'un des paquebots de la Saône apportaient à Chalon la nouvelle d'un incendie considérable dans la direction de Châtenoy-le-Royal. Aussitôt la gendarmerie, la garnison, les pompiers de Chalon et de Saint-Cosme se mirent en marche vers le Maupas, lieu du sinistre, accompagnés d'une partie de la population. Une ferme appartenant à M^{me} de Chiseuil et amodiée au sieur Sauret était complètement la proie des flammes. Le feu s'était communiqué à plusieurs milliers de gerbes de blé, et les premiers secours avaient été impuissants. On n'est parvenu qu'à préserver les bâtiments voisins. Dans cette circonstance encore, les militaires et les pompiers, secondés par la jeunesse dévouée accourue de Chalon, ont rivalisé de zèle et d'activité. Il est à regretter que la population rurale, à quelques exceptions près, ne se soit pas associée avec ardeur à ce devoir de solidarité et de dévouement. Le bâtiment seul était, dit-on, assuré. Le bruit court que cet incendie doit être attribué à une préméditation de vol.

— Deux hommes qui traversaient la Saône, près de Tournus, au moment où les brouillards étaient dans leur plus grande densité, ont été submergés par un de nos élégants steamers. Heureusement ils savaient nager, et la barque de sauvetage a pu les recueillir.

Depuis quelques jours les départs des bateaux à vapeur ont été considérablement retardés. Les brouillards de la Saône semblent plaider en faveur des chemins de fer.

— M. le baron Thénard, pair de France, vice-président du conseil royal de l'instruction publique, vient d'arriver dans notre ville, d'où il doit se rendre en Italie. M. le baron Thénard, accompagné de M. Desfougères, recteur de l'académie d'Aix, et de M. de Montgaillard, proviseur du collège royal de Marseille, a visité avant-hier les établissements scientifiques de notre ville.

— Le bateau à vapeur de la compagnie Claude Clerc le *Mon-gibello*, qui avait quitté Naples le 21 de ce mois, vient d'arriver dans le port de Marseille. Voici les nouvelles qu'il a apportées sur l'arrivée des princes français à Naples.

Le 19, à huit heures du soir, le *Gomer*, où le prince de Joinville et le duc d'Aumale étaient embarqués, a jeté l'ancre devant cette dernière ville. Malgré l'heure avancée, les jeunes princes se sont rendus, immédiatement après avoir pris terre, à une représentation théâtrale qui était donnée à l'occasion de la fête de la reine douairière. Le lendemain, à l'heure de la diane, cent vingt coups de canon ont été tirés en leur honneur ; nos trois vaisseaux, qui étaient déjà arrivés à Naples, ont fait aussi leur salut.

Le 21, un grand dîner, suivi d'une réception, a eu lieu chez le roi pour fêter la présence des princes français dans la capitale des Deux-Siciles. Une grande revue que devait passer le roi, et à laquelle le prince de Joinville et le duc d'Aumale devaient assister, était annoncée pour le dimanche 24. Le mariage a dû se célébrer le 25 à un château de plaisance appelé la *Favorite*, situé près de Portici, une des propriétés du prince de Salerne, le père de la duchesse d'Aumale.

Spectacles du 28 novembre 1844.

CÉLESTINS. — La Boulangère a des écus, vaudeville. — Mon Oncle le Commandeur, vaudeville. — Deux Dames au Violon, vaudeville. — La Rue de la Lune, vaudeville.

Nouvelles diverses.

On lit dans les journaux de Londres du 22 novembre :

« Hier, un épais brouillard s'est étendu sur la métropole, et pendant presque toute la journée les boutiques et les administrations ont eu de la lumière. Un grand nombre d'individus se sont munis de falots pour éclairer les passants, et ils ont gagné une bonne journée.

« Par suite de l'état de l'atmosphère, un fâcheux accident est arrivé sur la Tamise au bateau le *Ranger*, d'environ 80 tonneaux. Il se rendait à Londres avec un chargement de pommes de terre, lorsqu'il aperçut tout-à-coup un brick houiller à la distance d'une enclabure. Tous les efforts possibles furent faits des deux côtés pour éviter une collision, mais néanmoins le brick vint frapper le *Ranger* par le milieu et avec une force telle qu'il le coula bas immédiatement. Le maître et M. Duffield, capitaine du *Ranger*, ont péri ; les autres hommes de l'équipage ont gagné le bord du brick. »

— On écrit de Naples, le 5 novembre :

« Le fameux volcan éteint de la vallée de Solfatara, près Pouzzoles (royaume de Naples), dont la dernière éruption a eu lieu en 1198, et qui, en 1507, au dire de divers écrivains contemporains, a fait jaillir de son cratère d'énormes quantités d'eau bouillante, reproduit depuis quelques jours ce dernier phénomène, qui a été précédé d'une émission de vapeurs sulfureuses très-chaudes.

« L'eau thermale que vomit actuellement ce volcan est fortement chargée de soufre ; elle sort de la partie orientale du cratère par intervalles et en forme de jets dont la hauteur atteint de quinze à vingt pieds. »

— En huit jours, dit le *Progrès du Pas-de-Calais*, la jolie et industrielle commune d'Arques a vu trois événements tragiques s'accomplir dans son sein. Une femme de quarante-cinq ans, désespérée d'être épouse sans pouvoir devenir mère, s'est pendue ; trois fois déjà, pour le même motif, elle avait tenté de se suicider. Une vieille femme, adonnée à la mauvaise habitude qu'on a trop généralement de placer en hiver sous ses jupes un pot rempli de feu, est morte étouffée dans ses vêtements en flammes. Enfin, une vieille fille, possédée du honteux défaut de boire de l'eau-de-vie, est allée, dans un moment d'ivresse, achever sa déplorable existence dans un fossé rempli de boue et d'eau.

— Le retrait d'une notable partie des fonds de la caisse d'épargne, l'état des hôpitaux, qui sont encombrés de malades, et le nombre extraordinaire d'enfants, de femmes, d'ouvriers sans travail, qu'on rencontre mendiant, malgré les réglemens de police, dans les rues de Paris, tout annonce un malaise général. Un vieillard a été relevé, ces jours-ci, rue Saint-Jacques, sur le trottoir du collège de France ; un médecin a reconnu que ce pauvre homme était demi-mort de faim, et lui a délivré un billet pour entrer dans un hôpital, où on lui a donné les premiers secours.

— L'affaire des étrangleurs, ou charrieurs à la mécanique, devait être entamée le 25 de ce mois devant la cour d'assises de la Seine. Un supplément d'instruction a obligé à ajourner ce procès.

— Le tribunal de Melun vient de décider que l'individu qui justifie à l'audience de l'obtention d'un permis de chasse d'une date antérieure à celle du jour où il a été trouvé chassant sans être porteur de ce permis, ne doit pas être condamné aux dépens. Ainsi, d'après ce jugement, c'est la délivrance du permis de chasse que le législateur exige ; nulle part dans la loi l'obligation d'être porteur du permis n'est imposée au chasseur.

— L'amiral Cochrane, qui vient de mourir, était célèbre en Angleterre par un procès qu'il avait eu en 1805 devant la cour des pairs d'Angleterre pour une manœuvre de bourse dont il fut parlé à cette époque dans toute l'Europe.

Un jour du mois de décembre 1804, vers midi, l'on vit arriver,

au milieu de la Cité de Londres une calèche de voyage attelée de quatre chevaux couverts de poussière. Cette calèche était couronnée d'une multitude de drapeaux blancs, et le cocher ainsi que les postillons avaient des cocardes blanches à leur tricorne et s'avancèrent à bride abattue en criant : *Napoléon est mort ! vivent les Bourbons !* Ils annonçaient aux spéculateurs de la bourse que l'usurpateur français avait essuyé une grande défaite et qu'il avait été tué au milieu de la bataille. Louis XVIII, ajoutaient-ils, était en route pour retourner à Paris.

Cette nouvelle extraordinaire produisit immédiatement une hausse de 8 ou 10 0/0, et lord Cochrane réalisa immédiatement 2 ou 3 millions sterling de bénéfices sur les consolidés. Le lendemain, le courrier de Paris apporta la nouvelle de la bataille d'Austerlitz et du triomphe de Napoléon; alors le comité de la bourse décréta l'annulation des opérations de bourse faites la veille.

L'amiral Cochrane fut traduit devant la cour des pairs, qui le condamna à un an de prison et à une amende considérable.

— On a dit souvent que nulle part le besoin d'émigrer ne se faisait sentir plus fortement qu'en Allemagne; cependant les données statistiques publiées récemment sur la Grande-Bretagne prouvent que dans ce pays les émigrations se font sur une beaucoup plus grande échelle. Le nombre annuel des émigrés allemands est de 25 à 30,000; dans la Grande-Bretagne, l'émigration, de 1825 à 1842, a atteint le chiffre de 1,128,077, ce qui fait par an une moyenne de 66,358 individus et plus du double du nombre des émigrés allemands. Voici les chiffres des différentes émigrations qui ont eu lieu dans la Grande-Bretagne durant la période indiquée : 504,944 individus dans les colonies britanniques de l'Amérique; 497,638 dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord; 115,458 dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande; 10,037 dans les autres pays. C'est en 1841 et 1842 que l'émigration a été la plus forte; en 1841 elle a été de 118,592 individus, et en 1842 de 128,344. Toutefois, le nombre des émigrés allemands est assez considérable pour qu'on justifie et protège les plans de colonisation. Si l'on veut que le peuple allemand prenne racine au-delà de l'Océan, il importe avant tout que l'émigration soit bien dirigée, que l'on concentre les forces au lieu de les laisser s'éparpiller, qu'on assure en même temps à la patrie des points d'appui pour ses intérêts commerciaux, que l'Allemagne y trouve un débouché pour les produits de son industrie et qu'elle en exporte sur ses propres navires les denrées coloniales.

(Journal de Francfort.)

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

LUCERNE. — Le résultat général des votations passées fait voir que, de 7,316 citoyens aptes au vote, 4,413 ont rejeté les jésuites et 2,705 les ont acceptés.

A Lucerne, sur 1,632 citoyens, 1,036 étaient présents : 936 ont rejeté, 100 ont accepté; à ce dernier chiffre il faut ajouter celui des absents, qui était de 596. Lorsque Lucerne fut appelée à donner son suffrage relativement à la constitution qui régit le canton, le nombre des rejetants fut de 49; relativement à une première loi sur la presse, il fut de 720, et voilà ce chiffre qui vient de s'élever à 936 dans la question des jésuites.

L'agitation de la ville de Lucerne augmente d'heure en heure. Au jour du veto, Siegwart, voulant se retirer de l'église des jésuites par une porte de derrière, fut aperçu par le peuple irrité, accueilli par des cris et des sifflets, et accompagné de ce charivari jusqu'à sa demeure.

SUEDE.

STOCKHOLM, le 12 novembre. — Hier les états se sont réunis en séance plénière. Le roi leur a fait annoncer qu'il sanctionnerait tous les changements qui ont été opérés dans leur constitution pendant la présente session. Il résulte de ces modifications :

- 1° Que la diète sera convoquée tous les trois ans ;
- 2° Que le gouvernement ne pourra plus supprimer des journaux qui contiendraient des articles qui ne lui conviendraient pas.

Aujourd'hui les ministres ont soumis aux états trois propositions qui ont pour objet de modifier la constitution. Il s'agit notamment de donner aux auteurs d'ouvrages étrangers une plus grande garantie contre la contre-façon, mais il faudra pour cela que les sujets suédois jouissent du même avantage à l'étranger.

ÉTATS-UNIS.

Le parti démocratique a l'avantage aux élections pour la présidence des Etats-Unis. Aux derniers avis, la majorité était prononcée en faveur de M. Polk. Nous lisons à ce sujet dans le *Weekly Herald* :

« Les voix de 54 comtés de l'état de New-York donnent à M. Polk une majorité de 9,021 suffrages : les autres trois comtés dont

on ne connaît pas les votes n'ont donné que 3,732 voix au candidat whig en 1840.

» M. Clay a été abandonné complètement par les comtés abolitionnistes de l'Ouest. On suppose que tous les suffrages y seront portés sur le candidat démocrate; cependant la nouvelle n'en est pas encore officielle. A Cayug-Bridge, où Harrison était si populaire en 1840, Clay n'a eu qu'une minime majorité de 7,000 voix.

» Ces nouvelles sont apportées par le paquebot à vapeur le *Great-Western*, qui est parti de New-York le 9 et arrivé à Liverpool le 23 courant.

» La ville de New-York était dans la plus grande agitation. C'est elle qui a fait l'élection; elle a entraîné l'état tout entier, et c'est l'état de New-York qui donnera pour président à l'Union M. Polk, le candidat démocrate.

AUTRICHE.

La *Gazette de Berlin* signale la manière dont a fini la diète de Presbourg en Hongrie. Le représentant de l'empereur, le vicel archiduc Charles, en entrant dans la salle des séances, a été reçu avec acclamations par les magnats; mais la majorité de la seconde chambre ne s'est pas même découverte, et, lorsque l'archiduc voulut parler, il en fut empêché par un bruit assourdissant. Alors l'archiduc, conduit par son frère, et vivement ému, quitta la salle.

ESPAGNE.

La correspondance générale de Madrid nous apprend cette grande nouvelle, que le baise main a été fort brillant le 19 novembre, et que le soir le bal du président du conseil devait être magnifique. La reine, accompagnée de sa sœur et de sa mère, devait y assister. La reine devait ouvrir le bal en dansant un quadrille avec le président du conseil; elle devait accorder la même faveur à l'ambassadeur de France et à l'ambassadeur d'Angleterre !

On ne dit pas que la reine Christine doive danser; ce n'est pas probable, Marie-Christine se trouvant, assure-t-on, enceinte pour la neuvième fois depuis la mort de Ferdinand, c'est-à-dire depuis sa liaison avec M. Munoz.

— Les progrès de Zurbano sont incontestables, et cependant les journaux ministériels veulent que Zurbano soit en pleine retraite. La *Revue de Paris* même, qui s'intéresse sans doute beaucoup à Christine, annonce que le gouvernement français a reçu une dépêche télégraphique portant que Zurbano a essuyé une déroute complète, et que l'on croit qu'on est parvenu à s'emparer de sa personne et de ses principaux partisans. C'est une naïveté pour tous ceux qui savent avec quelle anxiété M. Guizot et le château suivent les événements, et combien ils seraient heureux de pouvoir donner la nouvelle d'une défaite des progressistes et de tous les partisans de la constitution qu'on détruit.

— La séance du 20 s'est, du reste, ressentie, à la chambre des députés de Madrid, d'un grand bal que Narvaez avait donné la nuit précédente, et auquel la reine, sa sœur et Mme Munoz avaient assisté. Voici quelques graves détails de la fête :

« Le premier rigodon, dit le journal ministériel *el Herald*, a été dansé par la reine avec le président du conseil des ministres; la reine-mère avec le comte de Bresson, l'infante Luisa Fernanda avec le fils aîné de don François de Paule, M^{me} de Bresson avec le ministre des finances, l'infante dona Josefa avec le duc de Riançarès (Munoz); sa sœur, l'infante Luisa, avec le ministre de Portugal, M. de Lima; la princesse de Carini avec le général Sizueta, et M^{me} Arona avec le prince de Carini, ambassadeur de Naples. Le ministre d'Angleterre est arrivé trop tard pour figurer dans ce rigodon; il a eu plus tard l'honneur de danser avec la reine. Le duc de Medina Celi a eu le même honneur. La reine, sa sœur et la reine-mère ont parcouru les salons, félicitant le général Narvaez. LL. MM. ont éprouvé le désir de voir danser une polka. Cette figure a été dansée avec une grâce parfaite par M^{les} de Santa-Cruz, de Montufar de Enriquez et de Carcel. »

GRÈCE.

ATHÈNES, 10 novembre. — Les affaires de ce pays ne marchent point aussi heureusement qu'on aurait pu l'espérer. L'esprit de réaction qui s'est déclaré contre le parti mavorcardiste va jusqu'aux extrêmes. La majorité de la chambre vient d'exclure plusieurs membres estimés de ce parti dont l'élection pouvait être classée parmi les plus régulières, tandis qu'elle a admis, contre tout droit, un grand nombre de députés dont les élections devaient être annulées. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que le ministère, loin de s'opposer à un tel arbitraire, semble le diriger. On a vu avec un bien grand étonnement tous les adhérents de M. Colletti se prononcer contre l'élection; les membres du parti napiste n'ont pas jugé que ce fût une raison suffisante pour le sacrifier, puisque plusieurs d'entre eux ont voté ouvertement pour lui en déplorant l'arbitraire de la majorité. C'est un fait assez remarquable uxqde du esnu' seuls députés catholiques que l'on compte dans la

chambre ait eu l'appui du parti dit anglais et d'une partie du parti dit russe, tandis que le parti français lui a fait défaut complètement. La légation de France n'a cependant pas manqué de faire tout son devoir dans cette circonstance. On craint fort que M. Colletti ne finisse par être victime lui-même des tendances qu'il protège.

— Dans la séance du 1^{er} de ce mois, une scène affligeante s'est produite à la chambre des députés. M. Grivas, voulant produire devant l'Assemblée le témoignage d'une personne qui n'en faisait point partie, l'introduisit dans l'enceinte et proposa à la chambre de l'entendre. Au moment où le président s'appretait à faire remarquer à M. Grivas que sa proposition était inadmissible, M. Bourdouri, député d'Hydra, sortit de son banc, et adressa la parole à M. Grivas avec emportement et dans des termes pleins de violence. M. Grivas lui répondit dans un langage non moins violent, et, sans l'intervention de plusieurs députés qui se hâtèrent de mettre fin à ce débat, on ne sait comment il se serait terminé.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 27 novembre 1844.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIÉ.	COURS JOUR.
800	3,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	5,125	
2,000	900	Société riveraine d'assurance.	500	
2,000	1,000	Banque de Lyon.		4,000
321	3,000	Bateaux à vapeur.		
300	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,500	
200	3,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,000	
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	3,000	
1,050	300	Compagnie de l'Aigle.	8,000	
6,000	500	Compagnie du Rhône.	800	
2,201	5,000	Canal de Givors.	560	
40,000	500	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.		7,740
80,000	500	d'Avignon à Marseille.		9-5
72,000	500	de Paris à Orléans.		1,045
400	3,000	de Paris à Rouen.		
1,300	1,000	de Saint-Etienne à Andrieux.		
321	5,200	Compagnie Perrache.	5,960	
1,000	700	Nouvelle émission.		4,000
450	600	Saint-Etienne.	1,620	
500	750	Genève et Loire.	2,000	
300	700	Dijon.	1,530	
3,000	750	Trois villes du Midi.	960	
1,740	600	Turin.		260
1,000	450	Montpellier.	945	
1,000	450	Béziers.	845	
1,000	450	Réunis.	730	
1,000	450	Metz.		700
560	300	Valence.	1,100	
960	500	Mulhouse.	695	
500	1,000	Bourges.		675
600	300	Nancy.	950	
1,000	500	Venise.	1,470	
3,500	440	Naples.		505
400	500	Moulins.	650	
1,000	500	Angers.	500	
900	500	Troyes.		940
500	1,000	Boulogne, Sévres et Saint-Cloud.	1,135	
500	500	Avignon.		
600	500	Méziers et Charleville.	675	
1,000	500	Trieste.	1,250	
356	500	Abbeville.		665
1,000	800	Limoges.	580	
1,200	1,000	Guillottière.	1,825	
4,500	1,000	Bourg.	575	
450	2,000	Florence.	565	
500	2,000	Strasbourg.	1,200	
220	2,000	Rive-de-Gier.	540	
1,750	1,000	Dole.	555	
1,500	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.		17,500
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,930	
500	2,000	Fonderies et forges du Rhône.		735
Illimit		Mines de houille.		670
1,500	800	Compagnie générale.	820	
4,000	1,000	Société civile.		
1,000	1,000	Grange et Culatte.	500	
1,000	1,000	Côte-Thiolière.		
2,310	1,000	Compagnie générale des Tréfonds.		
4,500	1,000	Compagnie des mines des Lites.	230	
450	2,000	Compagnie du Villars.	1,725	
500	2,000	Ponts.	2,245	
220	2,000	Sur le Rhône.	1,700	
1,750	1,000	de la Justice.	1,500	
1,500	1,000	du Palais de Justice.		
1,500	1,000	de l'île-Barbe.		
1,500	1,000	de Vaise.		
1,500	1,000	Omnium.	1,475	
1,500	1,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,150	
1,750	1,000	Gare de Vaise.		
1,419	1,000	Terrains de Vaise.	120	

Le gérant responsable, B. MURAT.

M. ANIEL, ex-maître de ballets du Grand-Théâtre, a l'honneur d'informer le public que lundi 2 décembre il ouvrira un cours de DANSE rue Lafont, n. 6, au 1^{er}.

Ce cours aura lieu tous les soirs, depuis huit heures et demie jusqu'à dix heures et demie, pour les messieurs seulement.

Les lundis, mercredis, jeudis et samedis seront consacrés à apprendre la POLKA des salons par M. CELLARIUS, et les deux autres jours aux quadrilles et aux valse à deux et à trois temps.

M. Aniel donne également des leçons en ville et chez lui, rue de Sully, n. 4, aux Brotteaux.

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le samedi trente novembre 1844, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de marchandises saisies, consistant en dentelles de toutes qualités, satins, tulles en bandes et en pièces, percales, toiles batiste, mouchoirs en batiste brodés et unis, une grande quantité d'objets confectionnés en dentelle, tulle, etc., pour toilette de dame, agencements de magasin, etc. (5604)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne, n. 1.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi trente novembre 1844, à dix heures du matin, sur la grande place de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en table, poêles, rayons en sapin, tôle neuve en feuilles, marteaux, bascule, etc. (5856)

A VENDRE, POUR CAUSE DE LIQUIDATION, AU-DESSOUS DU PRIX DE FABRIQUE.

Divers articles, tissus, toiles de fil et de coton, calicot, coton pour doublure, cotonne, rouennerie pour habillement, tissu et filet pour éducation de vers à soie. S'adresser rue Bât-d'Argent, n. 5. (1454)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie Macons, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

A VENDRE.

DENTELLES GOTHIQUES.

TRÈS-BEAUX DESSINS.

Points de Venise. Valenciennes et Angleterre, toutes largeurs.

S'adresser à M. SEWYTZ, place des Bernardines, 4. Les personnes qui ne pourraient se rendre au domicile ci-dessus n'auront qu'à écrire à M. Sewytz, qui s'empresse de se rendre chez elles. Il vend et achète les vieux rideaux en guipures. Son départ est fixé à la huitaine sans remise. (2629)

A VENDRE.

UN ANCIEN FONDS D'ÉPICERIE.

S'adresser à M. Joret, menuisier, quai de l'Archevêché, 29. (1412)

AVIS.

UN JEUNE HOMME de 24 ans, d'une bonne constitution, possédant une assez belle instruction, désirerait trouver ici ou ailleurs une place qui ait quelque rapport avec son instruction. Il peut aussi se charger de la tenue des livres. Il fournira les renseignements qu'on pourrait désirer.

S'adresser chez M. Gentaz, rue du Griffon, 10, au 5^e. (1452)



Pâte pectorale de Eichen.

Il est rare que les toux les plus opiniâtres ne cessent par l'emploi de ce bonbon. Les poitrines faibles en éprouvent les plus heureux effets. (8105)

A LYON, CHEZ VERNET, PHARMACIEN.

Avis aux Mères de famille.

Une jeune femme de 24 ans, ayant une forte constitution et un lait nouveau (26 jours), désire entrer de suite comme nourrice dans une maison bourgeoise.

S'adresser chez M. Bastard-Boguia, Grande Côte, 97, au 5^{me} étage. (1455)

PAPIER A CAUTÈRE,

DE GAUTHIER STEINACHER.

Rue Dauphine, 58, à Paris.

Son action adhésive et sa propriété non irritante en font le meilleur emplastique. Cinquante années d'expérience garantissent son efficacité. — Prix de la boîte de 200 pansements : 1 f. 50 c. (9198)

Au dépôt général de la pharmacie des Célestins.

BOLS AU BAUME DE COPAHU

pur, solidifié, sans odeur ni saveur, soluble dans l'estomac, sans nausées ni renvois.

DE CHERVET, GOZARD ET C^e,

Rue Montmartre, 153, à Paris.

Contre les écoulements récents et anciens (blennorrhagie), fluxus blancs, etc.

Ces bols, dont l'efficacité a été constatée par un grand nombre de guérisons, soit dans les hôpitaux, soit dans la pratique civile, se recommandent surtout par l'absence complète de tous les inconvénients que présente le copahu à l'état naturel.

Dans toutes les nombreuses compositions copahifères, on avait pu masquer plus ou moins adroitement le goût repoussant du baume; mais aucune ne neutralisait son action malfaisante dans l'estomac. Désormais, avec les bols, le baume de copahu sera un médicament aussi agréable qu'efficace.

Au dépôt général de la pharmacie des Célestins et dans toutes les bonnes pharmacies. (9200)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrouements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (9156)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie GUERMEZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaiterie, 19.